Département de pharmacologie et physiologie

BOURSE DE RAYONNEMENT ESP Formulaire d'éligibilité

À soumettre deux mois avant la date prévue de l'événement

Conditions

La bourse de rayonnement ne peut servir qu'au remboursement des frais de déplacement et d'hébergement encourus par un étudiant inscrit à temps plein au Département de pharmacologie et physiologie, dans l'un des programmes de physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative (maîtrise ou doctorat), pour sa présentation orale ou par affiche à un congrès scientifique à titre de premier auteur.

- Maximum 500 \$ pour un congrès au Québec
- Maximum 750 \$ pour un congrès hors du Québec

En aucun cas, l'argent ne doit servir à rembourser les frais payés par le directeur de recherche.

Maximum d'une bourse par professeur/chercheur par année.

Si cette demande est acceptée après évaluation par le comité d'attribution, la bourse sera versée à l'étudiant sur présentation des pièces justificatives originales (preuve d'inscription au congrès, copie de l'affiche, factures, reçus, etc.). De plus, lors de sa prestation au congrès, l'étudiant s'engage à afficher ou à mentionner son affiliation au Département de pharmacologie et physiologie ainsi qu'à l'Université de Montréal.

Une fois rempli et signé, transmettre le formulaire à Karine Langlois (karine.langlois@umontreal.ca)

Informations générales	
Nom de l'étudiant :	Dates de début et de fin de l'événement :
Titre de l'événement :	
Lieu de l'événement :	
Titre de la présentation :	
Type de présentation :	Ce déplacement fait-il l'objet d'une demande de remboursement auprès d'autres organismes ou institutions?
Orale	Oui spécifiez :
Par affiche	Non
Directeur(s) de recherche :	
Signatures (seules les signatures manuscrites sont	acceptées)
Étudiant Date	Directeur de recherche Date
Réservé au Comité d'attribution des bours cellulaire et intégrative	ses des programmes de physiologie moléculaire,
Acceptée Refusée Motif du refus	
Signature :	